

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Vendredi 23 mai 2025 – 9h30

Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

1. Communications

2. Élection du deuxième vice-président du Parlement francophone bruxellois (*article 4, § 3 du Règlement*)

3. Élection hors assemblée

À partir de 9h40, à l'issue du point 2.

- 3.1. Désignation d'un représentant du Parlement francophone bruxellois au sein de l'Assemblée générale d'un centre culturel conventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française – Désignation d'un membre au sein du Centre culturel d'Etterbeek – L'Espace Senghor

4. Prises en considération

- 4.1. de la proposition de décret et ordonnances conjoints de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relative à la reconnaissance du droit à l'erreur dans les relations entre les citoyens et les administrations publiques déposée par Mme Farida Tahar et Mme Zakia Khattabi
doc. 19 (2024-2025) n° 1

5. Interpellations

- 5.1. de Mme Farida Tahar adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille, concernant la mise en œuvre effective de l'EVRAS suite à l'arrêt de la Cour constitutionnelle

- 5.2. de Mme Kristela Bytyçi adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant la promotion de la santé dans le milieu carcéral bruxellois
- et interpellation jointe de M. Jamal Ikazban adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant les conditions d'accès des associations d'aide aux détenus dans les prisons
- 5.3. de Mme Françoise Schepmans adressée à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale, concernant les mesures de prévention contre la délinquance juvénile

6. Questions orales

- 6.1. de Mme Françoise Schepmans adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant l'amélioration des dépistages auditifs chez les Bruxellois
- 6.2. de Mme Amélie Pans adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant l'intelligence artificielle générative comme outil thérapeutique personnel
- 6.3. de Mme Françoise Schepmans adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant la Journée internationale d'action pour la santé des femmes
- 6.4. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant la Maison de l'autisme : Etat des lieux et budget du site internet
- 6.5. de Mme Stéphanie Lange adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant la vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes en situation de handicap
- 6.6. de Mme Clémentine Barzin adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, concernant la création d'une commission consultative des directions d'école
- 6.7. de M. Mohamed Ouriaghli adressée à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge des Relations internationales, concernant les actions internationales de la Commission communautaire française en matière de mémoire coloniale
- 6.8. de Mme Françoise Schepmans adressée à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant le danger des drogues pour stimuler les relations intimes
- 6.9. de M. Mohamed Ouriaghli adressée à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant le développement des prescriptions muséales et de l'art-thérapie à Bruxelles
- 6.10. de Mme Kristela Bytyçi adressée à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant le contrôle des maisons médicales

7. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 9h00)

fixée(s) à 12h00.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21